

Les facteurs de la surpopulation carcérale

Assises chaîne pénale

Martin Killias, Prof. em. UNIL / UZH / UniSG

10 décembre 2018

Remerciements

1. Daniel Fink, ancien Chef de section, OFS
2. André Kuhn (recherche multiples sur les peines)
3. Marcelo Aebi (SPACE, stat. pénitentiaire CE)

Un petit souvenir personnel...

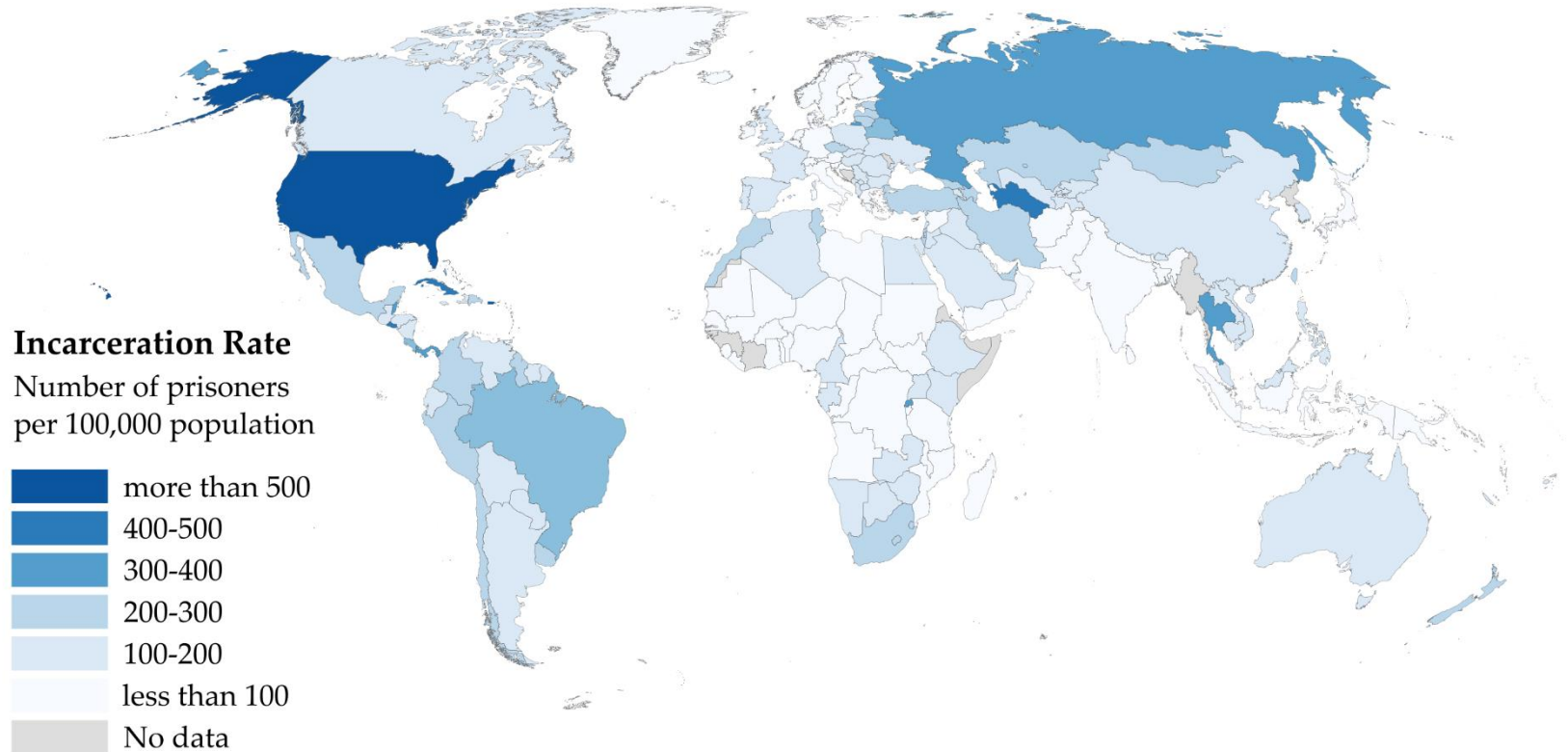
- Le 10 mai 1981, j'ai été invité à présenter à l'UNIL une leçon d'essai en vue de la nomination d'un futur professeur de criminologie.
- Postdoc à Albany N.Y., j'avais choisi comme thème la surpopulation carcérale – aux Etats-Unis. A l'époque, il y avait environ 200 détenus sur 100'000 habitants. Aujourd'hui, ils sont 3 fois plus!
- En plus, le sujet «américain» de l'époque est devenu entretemps un sujet européen.
- N'est-ce pas ironique que je finirai ma carrière sur le même thème?

Un regard vers le monde extérieur...

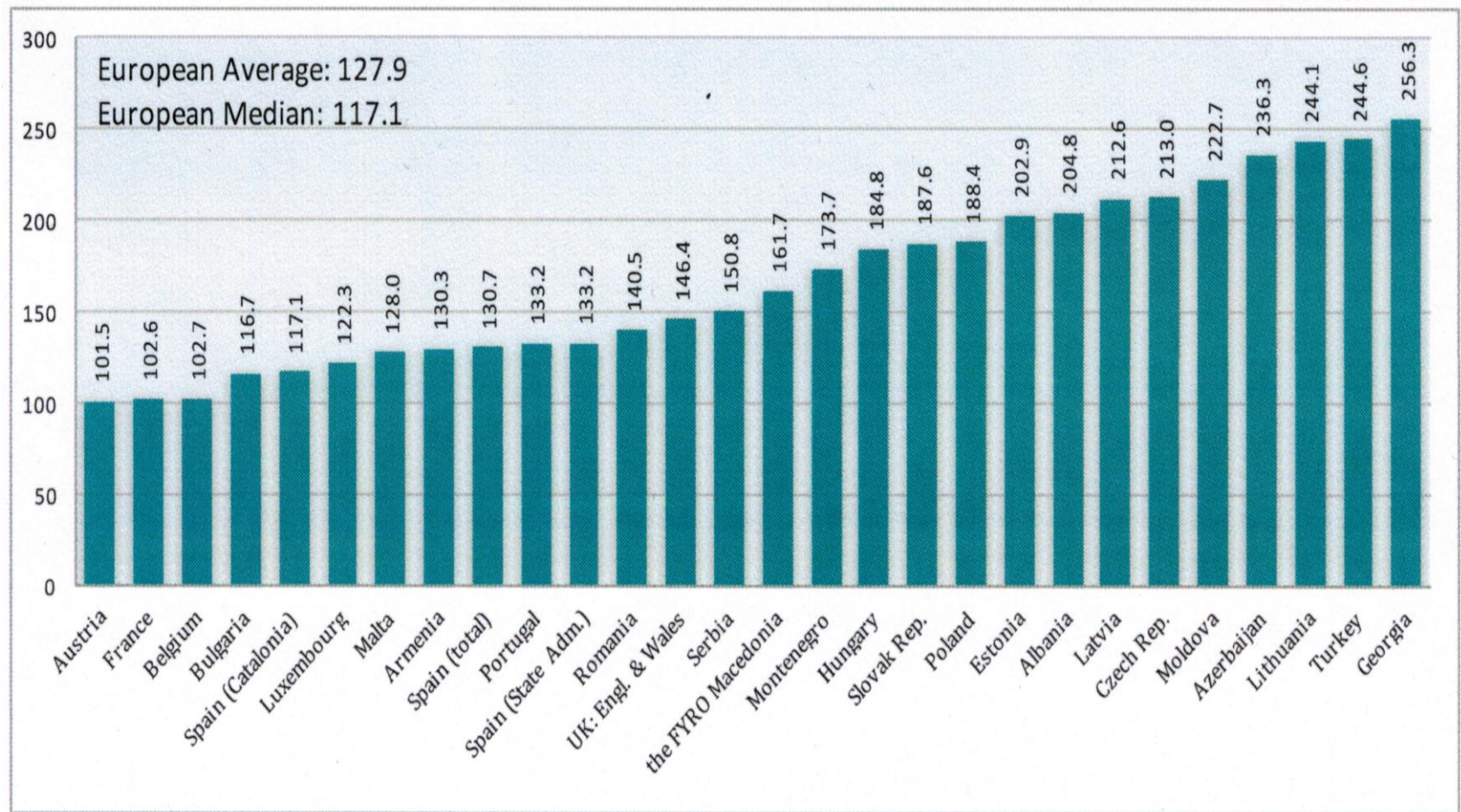
(source: Wikipedia)

1. Les taux d'emprisonnement les plus élevés se situent en-dehors de ***l'Europe occidentale***: Russie (402), USA (655), Thaïlande (526), Cuba (510), Brésil (324), Turquie (288), Afrique du Sud (280), Nicaragua (276), Maroc (232), Honduras (216),
2. En Europe, les taux d'emprisonnement ***varient*** sensiblement.
3. Dans 28 pays, le taux ***dépasse 100*** et dans 9 pays même 200.
4. 12 pays ont des taux de < 100: Italie (98), Grèce (97), Kosovo (95), Belgique 88), **Suisse (81)**, Croatie (78), Allemagne (75), Bosnie (73), Slovénie (64), Norvège (63), Danemark (63), Pays-Bas (61), Finlande (51)

Globalement, combien y en a-t-il de prisonniers? (Wikipedia)



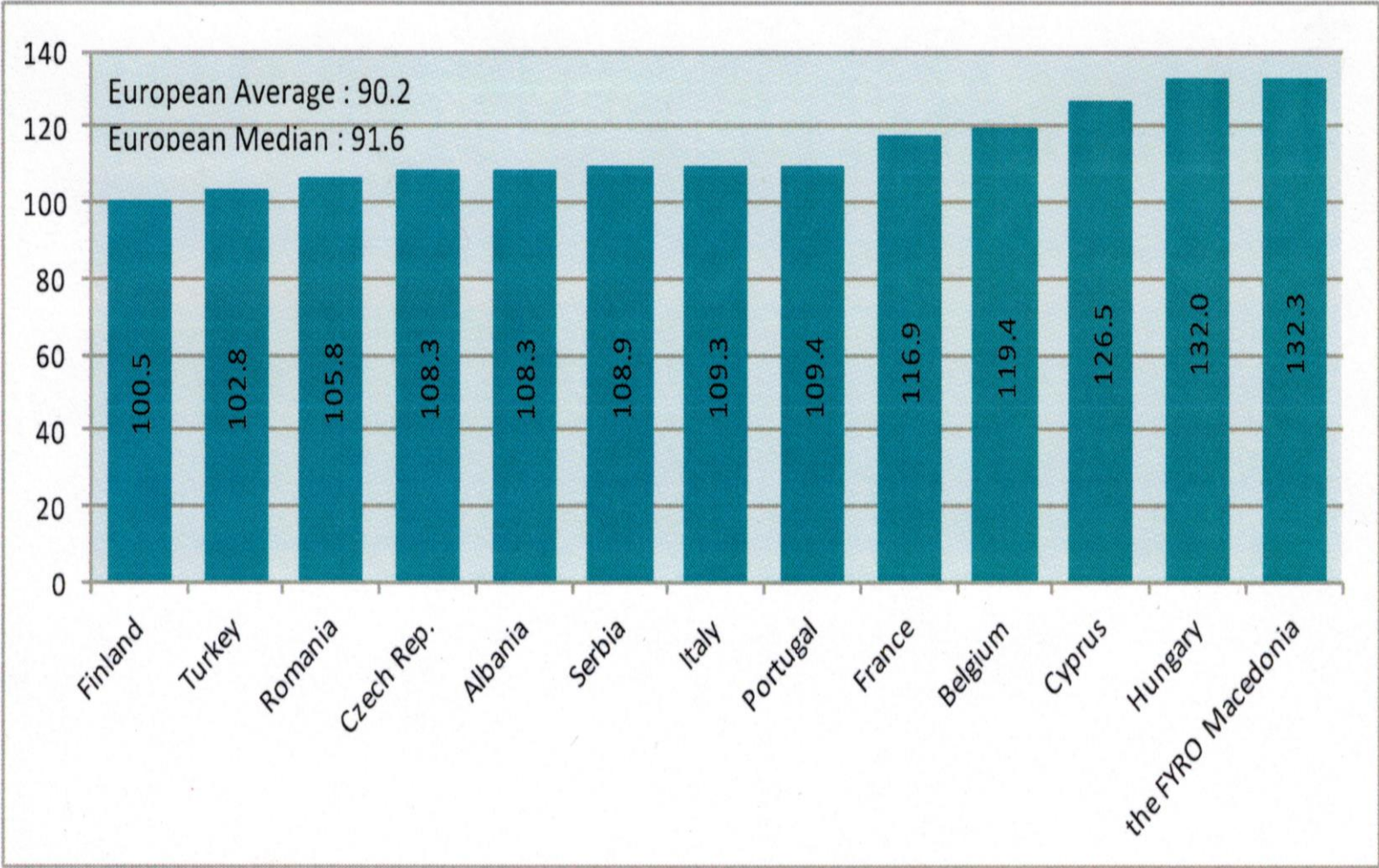
Pays européens avec un taux d'emprisonnement de > 100/100'000 (CE, SPACE Survey 2016, 51)



Taux d'emprisonnement et surpopulation

1. La corrélation n'est pas très évidente: Serbie (154), la Hongrie (173), l'Albanie (188), la République Tchèque (205), la Turquie (288) ont des taux au-dessus de la moyenne...et souffrent de surpopulation carcérale.
2. Mais la Finlande (51), le Chypre (83), la Belgique (88), l'Italie (98) et la France (104) enferment peu et...ont des problèmes de surpopulation...

Pays avec > 100 détenus/100 places (CE, SPACE Survey 2016, 51)



Comment la Suisse se positionne-t-elle?

1. Position modérée (taux 81, moyenne européenne 127, médiane 117, minimum 51, maximum 256)
2. Globalement, pas de surpopulation carcérale en Suisse

Les facteurs qui déterminent les taux d'emprisonnement

1. Le taux d'homicides (les meurtriers survivant...)
2. André Kuhn / Marcelo Aebi: les taux d'homicides sont le premier parmi les facteurs responsables, avant la durée des peines pour les délits «moyens» (drogues, cambriolage etc.)
3. Les pays ayant les taux les plus élevés ont aussi des taux d'homicides énormes (Russie, USA, Brésil, Thaïlande, l'Afrique du Sud, l'Amérique latine)
4. Suivent la longueur des peines pour les crimes de gravité supérieure (3 à 10 ans)
5. Le recours à et la durée de la détention préventive
6. N'ont quasiment pas d'influence les courtes peines

Idées fausses: les cellules vides «attirent» des détenus...

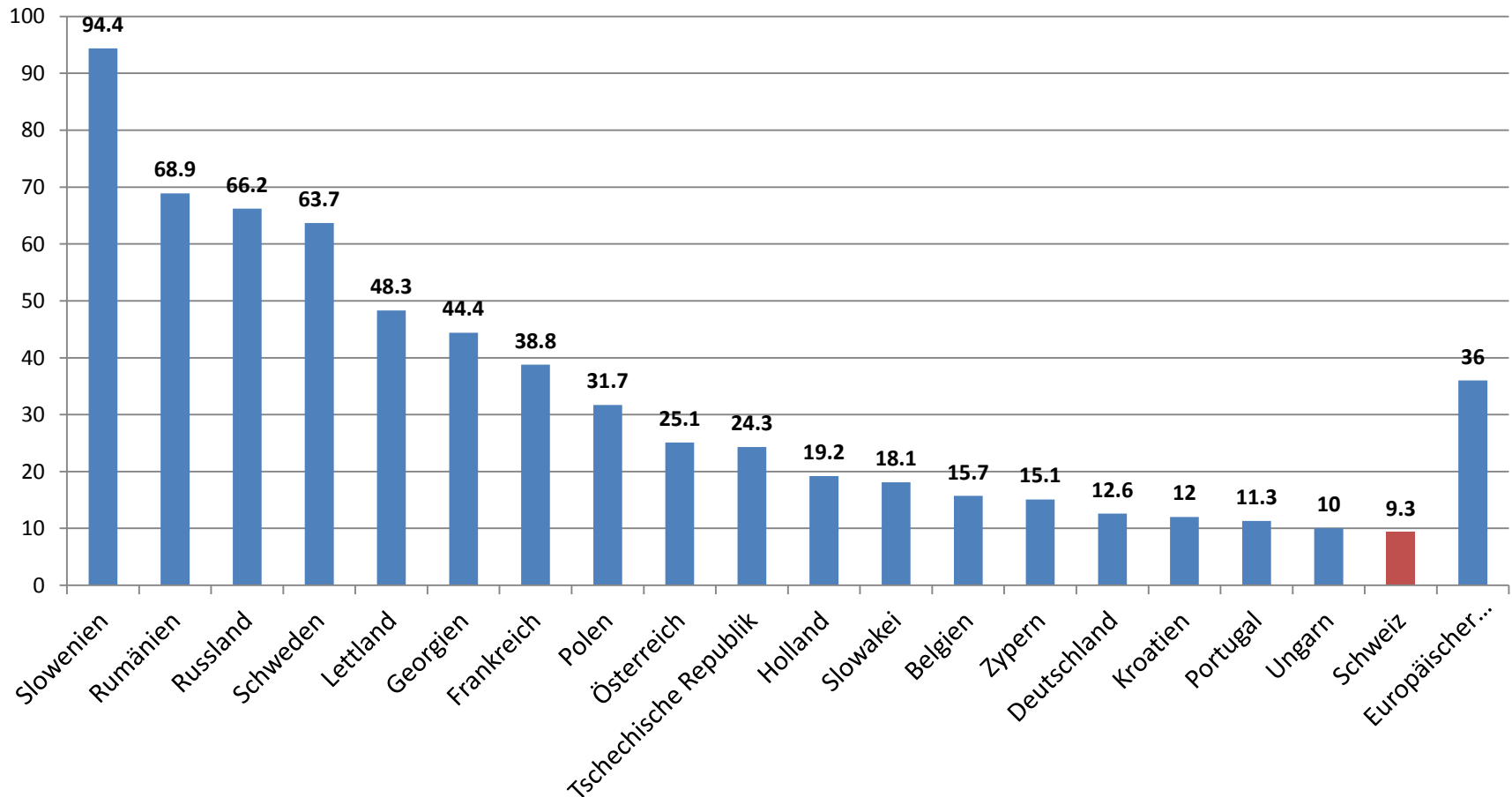
1. La justice fonctionne de manière relativement autonome et ne se laisse guère «motiver» à prononcer davantage ou moins de PPL pour remplir (ou vider) les prisons
2. Pendant de longues années, les prisons suisses tournaient à des taux d'occupation faibles
3. Exception: les nouvelles cellules sont vite remplies s'il existe une «liste d'attente»

Décharger les prisons en diminuant les courtes peines...

1. Les courtes peines n'ont pas beaucoup d'effet sur le taux d'occupation des prisons
2. Risque d'allonger la durée des PPL
3. Notamment l'élévation du seuil supérieur pour les peines assorties du sursis a prolongé les peines (A. Kuhn)
4. La Suisse est déjà le pays «où l'on ne va pas en prison...» - on a peu de marge de manœuvre sur ce plan
5. Attention: les données de 3 graphiques se réfèrent à l'année 2006 (European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics). Il n'est pas possible de les actualiser, faute de données pour la Suisse.

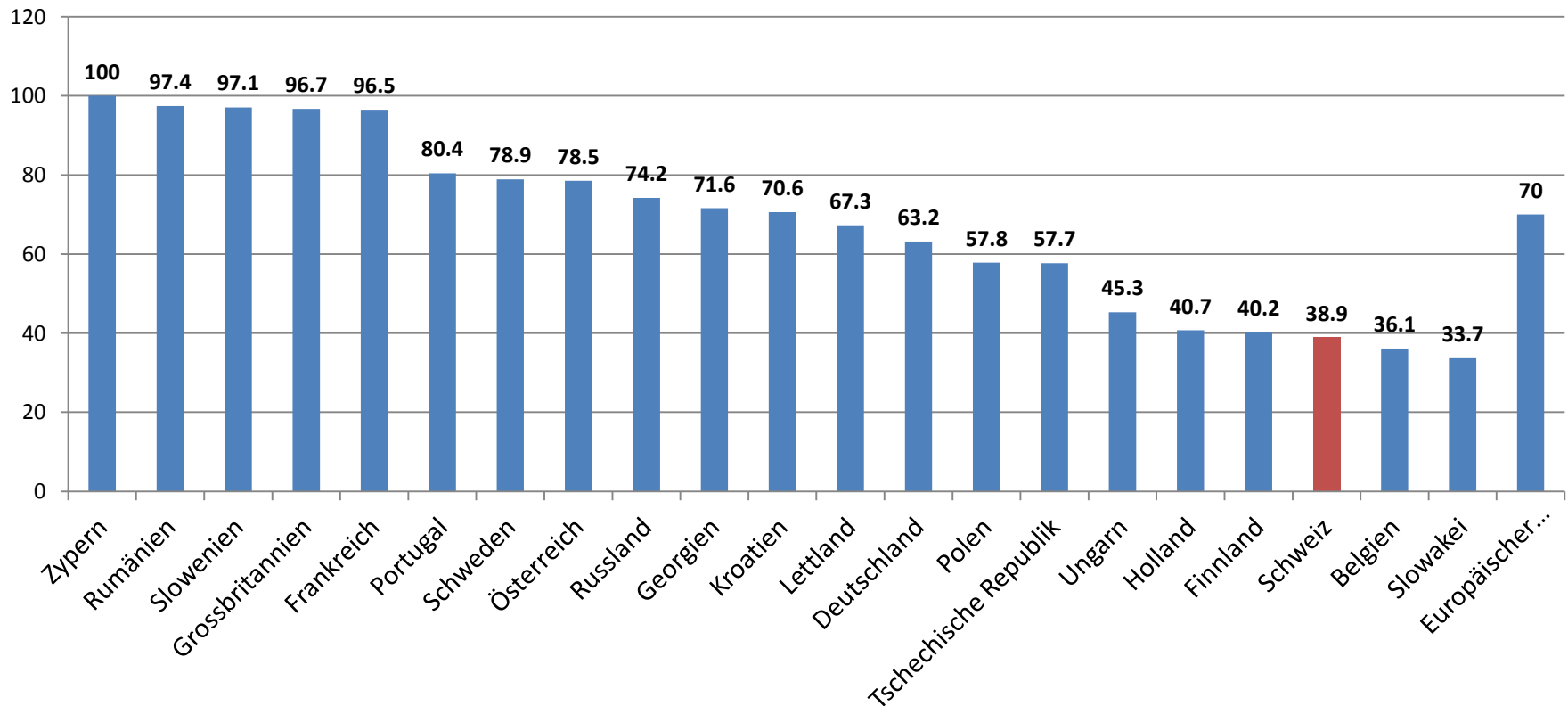
Les peines en Suisse et ailleurs...

Sur 100 condamnés pour lésions corporelles graves, combien allaient réellement en prison (peine ferme), en 2006?



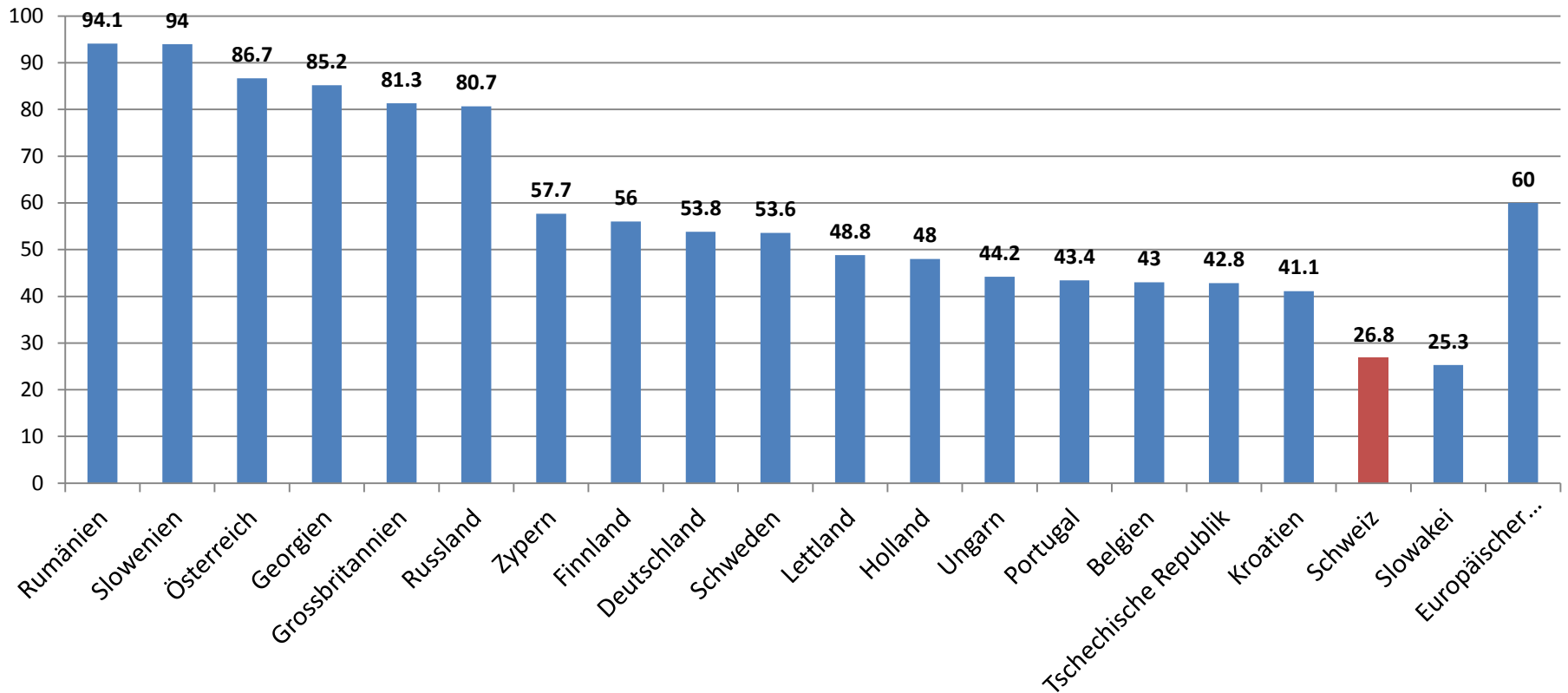
Les peines en Suisse et ailleurs...

Sur 100 condamnés pour viol, combien allaient réellement en prison (peine ferme), en 2006?



Les peines en Suisse et ailleurs...

Sur 100 condamnés pour brigandage, combien allaient réellement en prison (peine ferme), en 2006?

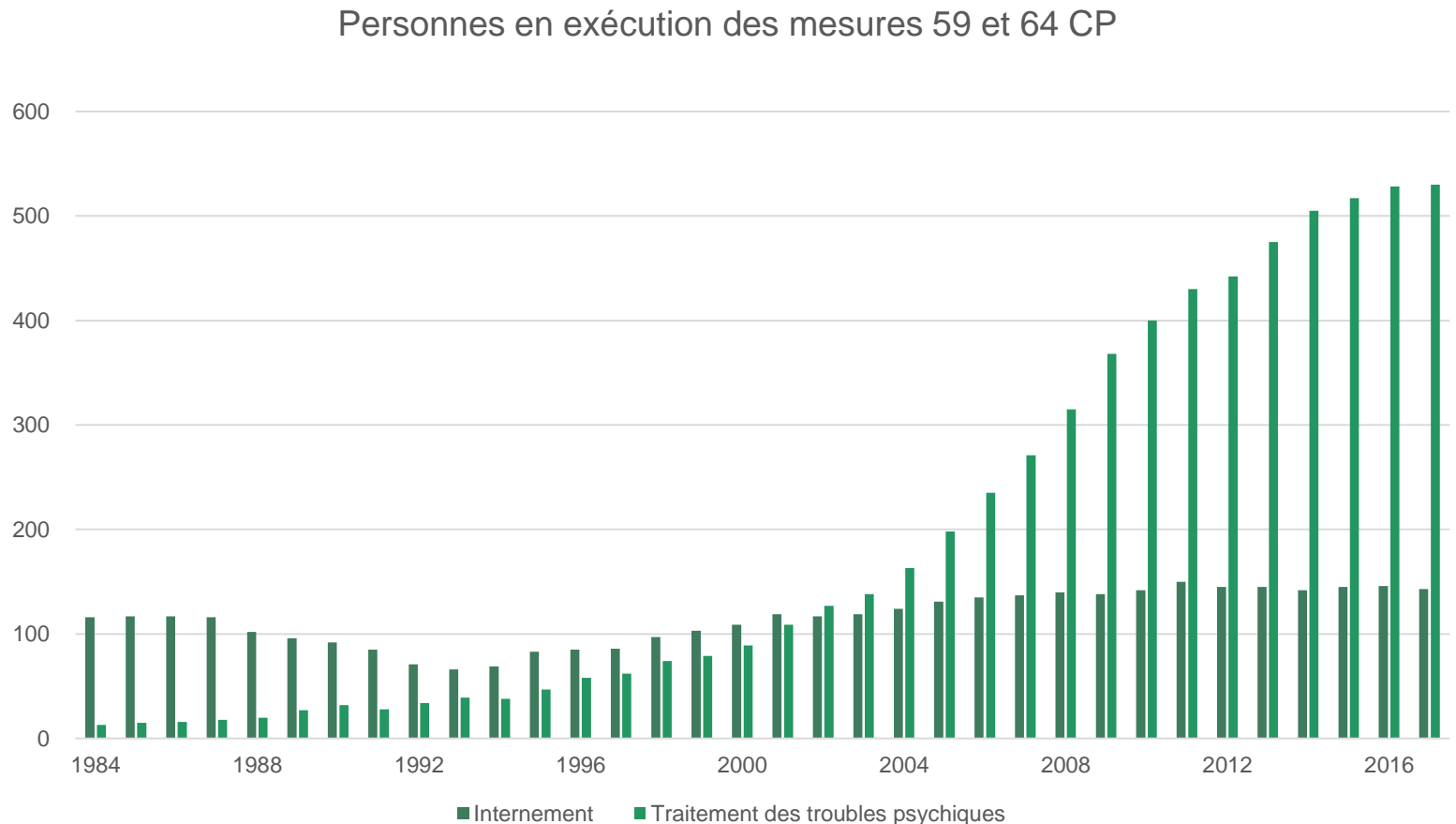


La réforme de 2007 avait des effets contradictoires...

1. ...déplacement du sursis → peines plus longues, mais cet effet fut largement compensé par le sursis partiel
2. ...le trafic de drogues et les cambriolages ont diminué
3. ...les mesures thérapeutiques (art. 59) ont largement remplacé l'internement et sont devenues la panacée
4. Les taux de récidive n'ont pas changé (malgré la diminution des courtes peines...), ce qui illustre le rôle limité de toute intervention
5. Les mesures thérapeutiques ont fortement augmenté. Si l'on en tient compte, la durée des séjours a bien augmenté après 2007

Personnes internées (art. 64) ou en mesure (art. 59)

Effectifs dans les prisons, sans cliniques (+ env. 500)



Les mesures durent...longtemps!

1. Depuis 2007 et en moyenne, plus de 100 condamnés par année se sont vu imposés une mesure (art. 59)
2. Jusqu'en 2014, les mesures thérapeutiques (art. 59) nouvellement imposées ont largement dépassé le nombre des libérations conditionnelles.
3. Parmi les internés ayant fait l'objet d'une évaluation, environ 10% ont obtenu la libération conditionnelle. Cela représente environ 50 libérations sur un effectif (dans les prisons) de < 600 personnes.
4. Sur environ 140 internés, 2 seulement ont été libérés conditionnellement en moyenne sur les dernières 10 années. L'internement à vie et de ce fait largement une réalité.
5. Les pratiques divergent peu entre les concordats en ce qui concerne la libération conditionnelle suite à une mesure.
6. La seule différence entre la Romandie et le reste du pays se situe au niveau de la libération conditionnelle après 2/3 d'une PPL.

Conclusion

1. Les possibilités de raccourcir les peines existent au niveau de la libération conditionnelle après 2/3 d'une PPL, mais devraient être évaluées par rapport à des risques accrus pour la population.
2. Les peines dites alternatives pourraient toujours être développées, mais cela ne changera guère le taux d'occupation des prisons.
3. Les méthodes de pronostic (de la dangerosité à l'avenir) sont d'une utilité très limitée. ROS augmente la pertinence des pronostic d'environ 20%, à l'instar d'autres algorithmes.
4. Plusieurs études montrent qu'une prison surpeuplée tend à augmenter les risques de récidive.
5. Des prisons surpeuplées portent atteinte aussi aux collaborateurs.
6. Il n'y a donc guère de choix autre....que de construire!